

Séance du 27 Octobre 2005

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaëz, Saussié, Adjointes ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. Saussie ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Jeambrun à Mme Ipharraguerre ; Melle Carreiro à Mme Doucet-Joyé ; Mme Bisauta à M. Causse.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ESPACES PUBLICS - Quai Chaho - Signature et transfert du marché à la Communauté d'Agglomération BAB

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de BAYONNE souhaite réaménager les quais de la Nive. L'aménagement consistera principalement à supprimer les bordures et les places de stationnement actuelles, à remplacer les garde-corps existants et à réaliser un revêtement en pavés en utilisant des matériaux et du mobilier identiques à ceux du Mail Chaho-Pelletier.

Les études relatives à l'aménagement du quai Chaho ont été réalisées par la Ville de BAYONNE et l'appel d'offres ouvert a été lancé en mai 2005.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 20 juillet 2005 a retenu l'offre de l'entreprise ROUTIERE SETRAC pour un montant de 417.569,23 €TTC. Une mise au point du marché ayant pour objet la pose de cadres grillagés sur les garde-corps porte le montant à 433 266,73 €TTC.

Le projet d'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement communautaire prévoit la participation de la Communauté d'Agglomération B.A.B. aux travaux d'aménagement des quais Nive Rive Droite à hauteur de 1 million d'euros réparti sur trois tranches : quai Chaho, quai Galuperie, quai des Corsaires.

Les travaux de la première tranche seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe de la Communauté d'Agglomération B.A.B., en début d'année 2006, dans un délai de 5 mois.

La mission de coordination SPS qui a été confiée à AQUITAINE INGENIERIE pour un montant de 1.381,38 € TTC est également transférée à la Communauté d'Agglomération B.A.B.

Ce transfert de maîtrise d'ouvrage fera l'objet d'un avenant tripartite entre la Ville de BAYONNE, la Communauté d'Agglomération B.A.B. et les titulaires désignés.

Le reste de la participation de la Communauté d'Agglomération B.A.B. à l'aménagement des quais Nive Rive Droite permettra de subventionner, lors d'exercices ultérieurs, les travaux d'aménagement des quais Galuperie et des Corsaires.

En conséquence, je vous demande :

- d'autoriser M. le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise ROUTIERE SETRAC,
- d'approuver la procédure de transfert de marchés telle que décrite.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

Mme Lougarot, M. Larralde s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.